



Les Albertains âgés de 12 ans et plus peuvent désormais obtenir leur preuve de vaccination au format carte par l'entremise du nouveau site dossier de COVID, sans avoir à créer un compte.

Enregistrez ou imprimez la carte en fournissant les renseignements suivants :

- + Mois et année de la vaccination (toute dose)
- + Numéro d'assurance maladie d'Alberta
- + Date de naissance

Les Albertains peuvent également utiliser leurs dossiers d'immunisation actuels, notamment ceux reçus lors des rendez-vous de vaccination ou enregistrés sur *MyHealth Records*, comme preuve de vaccination.

Les Albertains qui n'ont pas accès à Internet ou qui n'ont pas leurs documents originaux peuvent également communiquer avec la pharmacie ou le bureau du médecin où ils se sont fait vacciner, ou encore composer le 811 pour demander qu'une copie leur soit postée.

Les Albertains pourront également demander leur preuve de vaccination auprès d'un agent d'un bureau d'enregistrement au cours des prochains jours.

Obtenez votre preuve de vaccination numérique
à : <https://www.albertavaccinerecord.ca>.